



C.A.C.P
64

Cipolla Associés – Conseil en Patrimoine

BARÈME D'HONORAIRES APPLICABLES SUR LES MANDATS DE VENTE SIGNÉS À PARTIR DU 16 janvier 2024

Immeuble - Appartement - Maison - Murs commerciaux - Garage - Parking - Terrain - Viager

Sur la part en dessous de 15 000 €	Forfait de 5 750 € TTC
Sur la part de 15 001 € à 600 000 €	5.75 % TTC
Sur la part supérieure de 600 001 €	3 % TTC

Bien spécifique (Logement Neuf, Vefa, Vefr, Vente de lots à la découpe, etc ...).
CACP64 appliquera la grille tarifaire imposée par le Partenaire - Promoteur

EXEMPLE : Maison avec un prix de vente de 750 000 € (hors honoraires) :

Sur la part comprise entre 0 € et 15 000 € = 5 750 € TTC

Sur la part comprise entre 15 001 € et 600 000 € = $(600\ 000 - 15\ 000) \times 5,75\% = 33\ 637,50$ € TTC

Sur la part supérieure à 600 001 € = $(750\ 000 - 600\ 001) \times 3\% = 4499,97$ €

Calcul : 5750 € + 33 637.50 € + 4499.97 € = 43887 €

Par conséquent, pour un bien ancien estimé à 750 000 € hors honoraires, nos honoraires de négociation s'élèveront à **43887** € TTC

Ce bien sera donc proposé à **793887** € (honoraires inclus à la charge du vendeur).